

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

---

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1701)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS38

présenté par

Mme Hélène Geoffroy, Mme Bouziane, Mme Khirouni, rapporteure M. Allossery, M. Aylagas,  
Mme Biémouret, Mme Carrey-Conte, M. Cordery, Mme Corre, Mme Dessus,  
Mme Sandrine Doucet, M. Féron, M. Germain, Mme Gourjade, M. Hutin, Mme Lemorton,  
M. Liebgott, Mme Louis-Carabin, M. Pouzol, M. Robiliard, M. Terrier, Mme Tolmont, M. Véran,  
M. Vlody et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 8 après le mot: « appuyer »,

insérer les mots:

« et d'accompagner ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. L'accès à l'entreprise est souvent difficile pour les étudiants et l'absence de réseau peut être également un frein à l'obtention d'un stage. Parce qu'il vise l'intégration de ces derniers sur le marché du travail, l'établissement d'enseignement doit les accompagner tout au long de leur recherche de stage.